



En Nouvelle-Aquitaine, 39 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

Les indicateurs présentés ont été calculés sur 2 années cumulées pour des raisons de robustesse. Ils concernent ainsi les sortants d'une année terminale de formation professionnelle en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) en 2019 ou 2020.

Parmi les lycéens néo-aquitains inscrits à la rentrée 2018 ou 2019 en dernière année d'un cycle professionnel, 48 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante, soit une augmentation de 2 points par rapport aux générations précédentes inscrites en 2017 ou 2018.

Parmi les jeunes sortis du système scolaire, 39 % sont en emploi salarié six mois après la fin de leurs études. Dans le contexte de crise sanitaire, le taux d'emploi salarié à 6 mois diminue de 3 points par rapport aux générations sorties en 2018 ou 2019. Ces évolutions se retrouvent dans les académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges, comme au niveau national.

Dans la région académique, les jeunes sortant d'une formation relevant des spécialités « coiffure, esthétique », « matériaux souples », « alimentation, agroalimentaire, transformation » ou « énergie, chimie, métallurgie » ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire.

■ Parmi les sortants du système scolaire, 39 % occupent un emploi salarié dans les six mois

Parmi les élèves qui ne sont plus en formation en 2019 ou 2020, 39 % ont un emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire (Figure 2).

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de la formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 24 % des sortants d'un CAP sont en emploi salarié, contre 35 % pour les sortants d'un baccalauréat professionnel et 52 % pour les sortants d'un BTS.

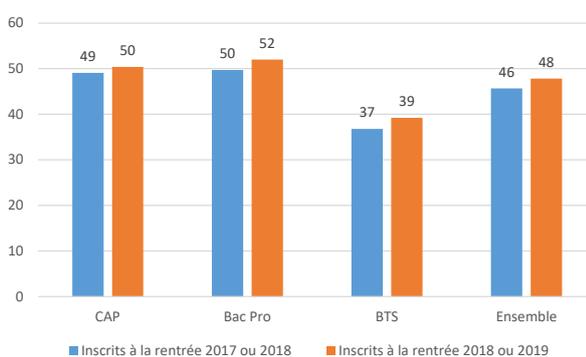
Parmi les élèves ayant suivi une formation de niveau 4, 2,7 % préparaient un autre diplôme que le baccalauréat professionnel (mention complémentaire de niveau 4). Leur taux d'emploi s'élève à 55 % (- 7 points par rapport à l'année précédente). Parmi les lycéens professionnels ayant suivi une formation de niveau 3, 12,3 % préparaient un autre diplôme que le CAP (mention complémentaire de niveau 3). Leur taux d'emploi s'élève à 43 % (- 6 points). Ces sortants de niveaux 3 et 4 représentent au total 3,5 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année de formation. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

■ 48 % des lycéens poursuivent leurs études après une dernière année de cycle professionnel

Parmi l'ensemble des lycéens néo-aquitains inscrits à la rentrée 2018 ou 2019 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 48 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Cette proportion est égale à celle observée au niveau national. Ces jeunes toujours en formation peuvent être des redoublants, des jeunes poursuivant leurs études en apprentissage ou par la voie scolaire, ou encore des jeunes s'orientant vers une autre formation de tout niveau. Leur part est plus élevée aux niveaux baccalauréat professionnel (52 %) et CAP (50 %) qu'au niveau BTS (39 %) (Figure 1).

Globalement, la proportion d'élèves toujours en formation augmente de 2 points par rapport à l'année précédente (+ 1 point pour les CAP ; + 2 points pour les baccalauréats professionnels et les BTS). Cette évolution s'explique notamment par le contexte de la crise qui inciterait les jeunes à poursuivre leurs études.

Figure 1. Un taux de poursuite d'études de 48%
Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel



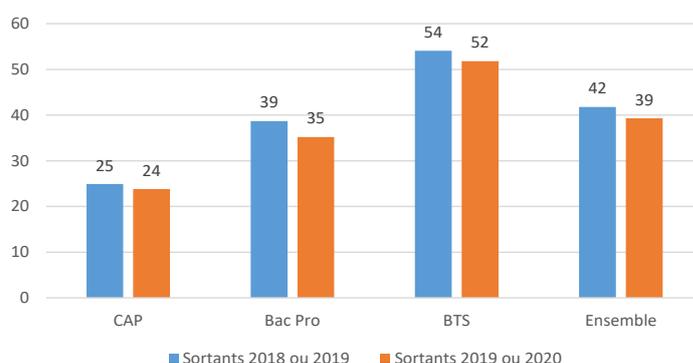
Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Lecture : Parmi les lycéens néo-aquitains inscrits en dernière année de CAP à la rentrée 2018 ou 2019, 50 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Figure 2. Un taux d'emploi salarié à 6 mois de 39%
Taux d'emploi salarié à 6 mois après la fin d'un cycle professionnel



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : Parmi les sortants du système scolaire en 2019 ou 2020 après une dernière année de CAP (i.e. ceux qui ne sont plus en formation), 24 % sont en emploi salarié six mois plus tard, en janvier.

Avec un taux d'emploi salarié à 6 mois de 41 %, les garçons s'insèrent globalement mieux sur le marché du travail que les filles (37 %). L'écart est particulièrement marqué aux niveaux CAP (28 % contre 19 %, soit 9 points) et baccalauréat professionnel (38 % contre 31 %, soit 7 points). Il est moindre au niveau BTS (52 % contre 51 %, soit 1 point).

Globalement, le taux d'emploi salarié des lycéens sortis en 2019 ou 2020 du système éducatif a baissé de 3 points par rapport aux générations sorties en 2018 ou 2019. Dans le contexte de crise économique causée par l'épidémie de Covid-19, l'insertion des jeunes se détériore pour tous les niveaux de diplôme. La baisse la plus marquée concerne les sortants de baccalauréat professionnel (-4 points).

■ Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Parmi les lycéens ne poursuivant pas leurs études après leur dernière année de formation professionnelle, 84 % ont obtenu leur diplôme.

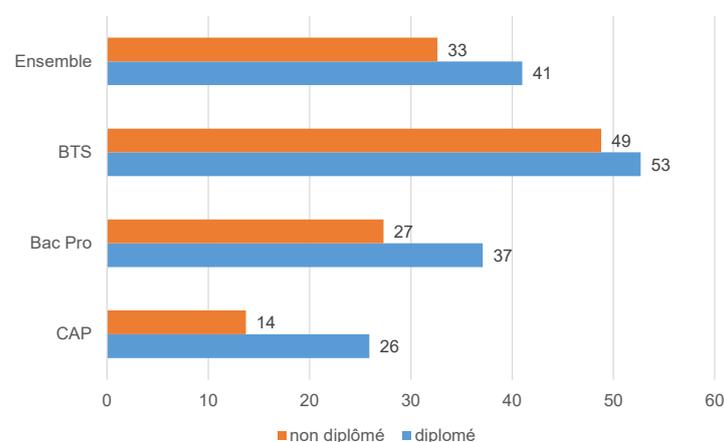
A tous les niveaux de formation, l'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 41 % des lycéens diplômés ont en emploi salarié contre 33 % de ceux ayant échoué à l'examen.

Cet avantage est particulièrement net pour les sortants de CAP (26 % contre 14 %) ou de baccalauréat professionnel (37 % contre 27 %). Pour les élèves sortant de BTS, l'impact du diplôme est moins marqué (53 % contre 49 %).

L'insertion des lycéens qui sortent directement après l'obtention d'un CAP est proche de celle des lycéens sortant de baccalauréat professionnel en ayant échoué à l'examen final (26 % contre 27 %) (Figure 3).

Figure 3. Une meilleure insertion pour les jeunes lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme

Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel, par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 6 % des lycéens en CAP, 4 % en Bac Pro et 3 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Lecture : Le taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens sortis en 2019 ou 2020 d'un baccalauréat professionnel s'élève à 37 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme contre 27 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Une insertion professionnelle plus compliquée quand le représentant légal est sans activité

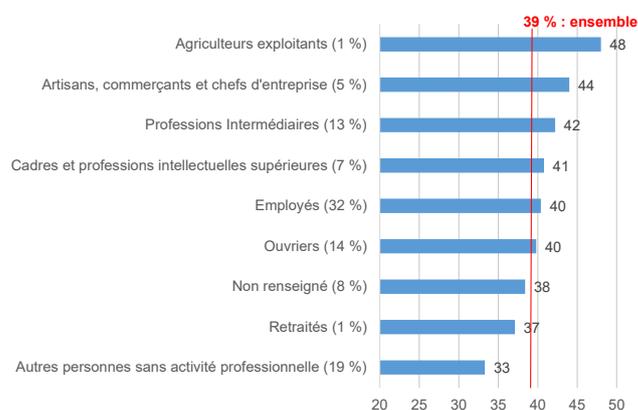
Six mois après leur sortie du système scolaire, les jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant présentent un taux d'emploi salarié supérieur à la moyenne (48 % contre 39 % pour l'ensemble des sortants).

C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (44 %), profession intermédiaire (42 %) ou cadre et profession intellectuelle supérieure (41 %) et dans une moindre mesure employé ou ouvrier (40 % chacun).

A l'inverse, le taux d'emploi salarié des jeunes dont le représentant légal est retraité est inférieur à la moyenne régionale (37 %).

Enfin, parmi les jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 33 % sont en emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents peut rendre plus difficile l'insertion professionnelle de ces jeunes (Figure 4).

Figure 4. Seul un tiers des jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire
Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



Note : 39 % représente le taux d'emploi salarié de l'ensemble des sortants des lycéens professionnels de Nouvelle-Aquitaine. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Lecture : Le taux d'emploi salarié des élèves dont le représentant légal est sans activité est de 33 %. Dans 19 % des cas, le représentant légal des élèves est sans activité.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

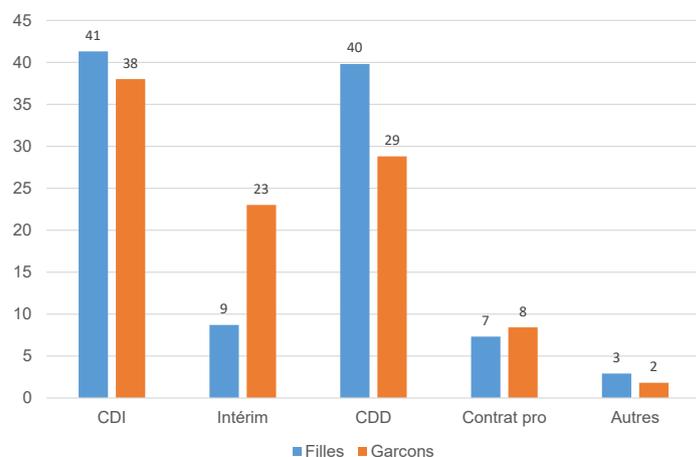
L'emploi à durée indéterminée n'est pas la norme pour le premier emploi des jeunes sortant de voie professionnelle en lycée. Ce type de contrat concerne près de 40 % des ex-lycéens en emploi salarié. Il est plus fréquent parmi les sortants de baccalauréat professionnel ou BTS (respectivement 38 % et 42 %) que parmi les sortants de CAP (35 %).

La plupart des anciens lycéens en emploi salarié six mois après leur sortie de formation occupe un emploi temporaire : 33 % en contrat à durée déterminée, 17 % en intérim, 8 % en contrat de professionnalisation et 2 % avec d'autres types de contrat.

L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons (23 % contre 9 % chez les filles), tandis que les filles sont plus souvent en CDD (40 % contre 29 % des garçons) (Figure 5). Les garçons sont, en effet, très largement majoritaires dans les formations de la production (86 %). Or au sein de ce secteur, les contrats temporaires prennent le plus souvent la forme de l'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans le secteur des services (61 %) qui recourt davantage aux CDD pour ses contrats temporaires.

Par ailleurs, 5 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Figure 5. Parmi les sortants de lycée en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système éducatif, davantage d'intérim chez les garçons, de CDD chez les filles
Répartition des lycéens en emploi salarié 6 mois après la fin d'un cycle professionnel selon le type de contrat (en %)



CDI : contrat à durée indéterminée

CDD : contrat à durée déterminée

Lecture : Parmi les sortants de lycée en emploi salarié à 6 mois, 23 % des garçons sont en intérim contre 9 % des filles.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN, en emploi salarié six mois après la fin de leurs études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Six mois après la sortie du système éducatif, un ex-lycéen sur quatre occupant un emploi salarié travaille à temps partiel. Cette part est moins élevée parmi les sortants de BTS (21 %) que parmi les sortants de CAP (25 %) et de baccalauréat professionnel (27 %).

Les filles travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les garçons (36 % contre 16 %). Les différences filles-garçons sont particulièrement marquées au niveau CAP (38 % des filles à temps partiel contre 17 % des garçons) et baccalauréat professionnel (43 % contre 17 %). Elles restent importantes au niveau BTS (30 % contre 14 %).

■ De fortes différences d'insertion professionnelle selon les spécialités de formation

Le taux d'emploi salarié à 6 mois reste plus élevé pour les lycéens sortant d'une formation relevant de la production (41 % contre 39 % pour les sortants d'une formation du secteur des services). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production, quel que soit le niveau de sortie. Dans les services, les filles ont un meilleur taux d'emploi salarié au niveau BTS.

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « coiffure esthétique », « transport, manutention, magasinage », « génie civil, construction, bois », « mécanique et structures métalliques » et « énergie, chimie, métallurgie » offrent une meilleure insertion sur le marché du travail que l'ensemble des spécialités. Ces cinq spécialités concernent au total 37 % des sortants de CAP, 29 % des sortants de baccalauréat professionnel et 18 % des sortants de BTS.

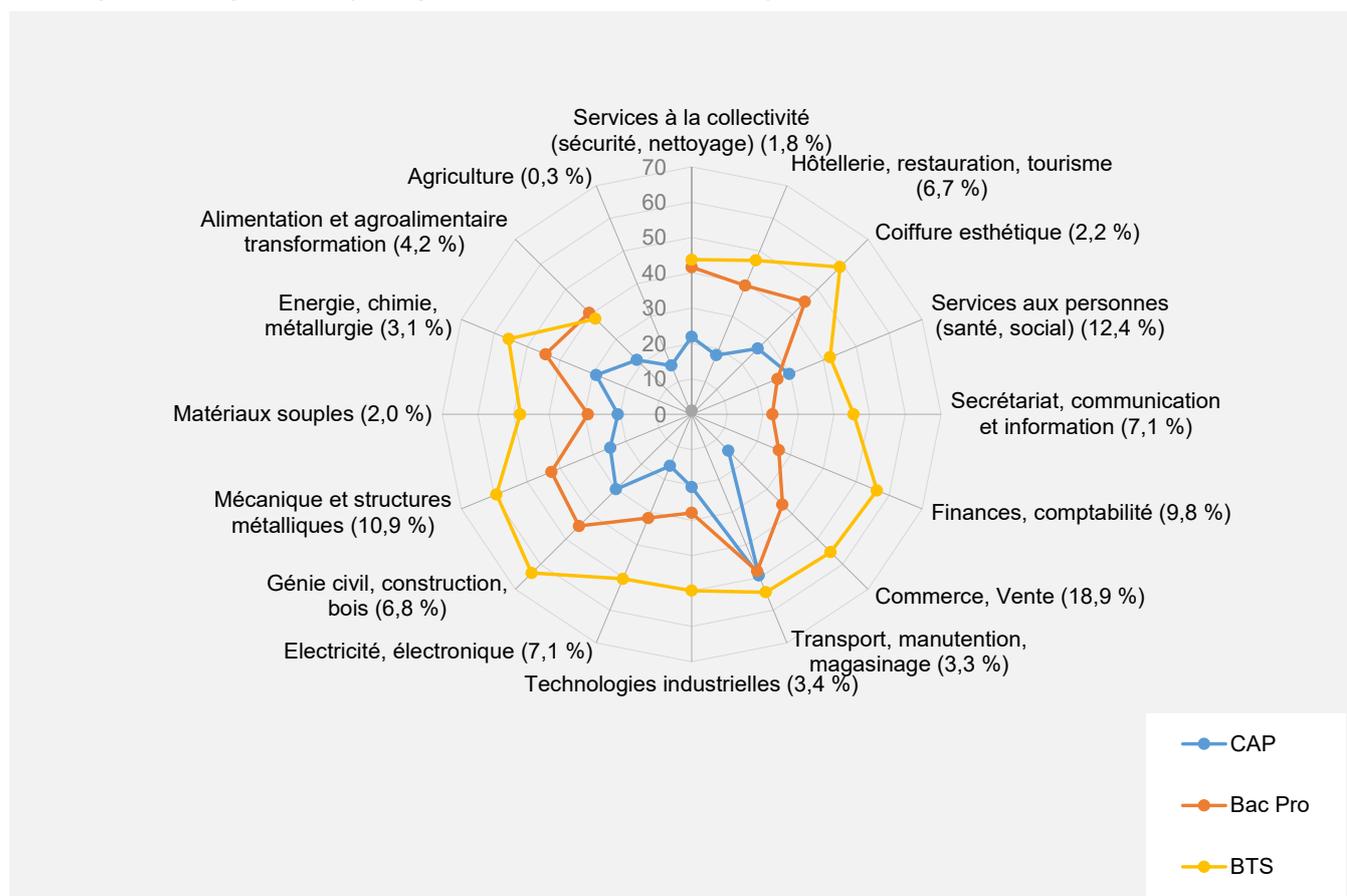
Au niveau CAP, la spécialité des « services aux personnes » présente également une meilleure insertion que l'ensemble des spécialités (30 %). Il en est de même pour les baccalauréats professionnels de l'« alimentation et agroalimentaire transformation », de l'« hôtellerie, restauration, tourisme » et des services à la collectivité (39 à 42 %). Enfin, au niveau BTS, les spécialités des « finances, comptabilité » et « commerce, vente » se caractérisent par des taux d'emploi salarié à 6 mois supérieurs à 55 %.

A contrario, l'insertion est difficile pour les spécialités « technologies industrielles », « électricité, électronique » et « matériaux souples », quel que soit le niveau de formation. Les formations « commerce-vente » prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant 16 à 20 % de l'ensemble des sortants. Excepté pour les sortants de CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne (Figure 6).

La crise n'a pas touché de la même façon tous les secteurs d'activités. Ainsi, les taux d'emploi salarié des jeunes sortis en 2019 ou 2020 des spécialités « coiffure, esthétique », « matériaux souples », « alimentation, agroalimentaire, transformation » ou « énergie, chimie, métallurgie » ont diminué de 5 à 6 points par rapport aux générations sorties en 2018 ou 2019. En revanche, les taux d'emploi salarié sont restés relativement stables pour les spécialités « services aux personnes (santé, social) » et « génie civil, construction, bois ». Seule la spécialité « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » se caractérise par une progression du taux d'emploi salarié (+ 3 points).

Figure 6. Une meilleure insertion dans certaines spécialités, notamment en « transport, manutention, magasinage » et « génie civil, construction, bois »

Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel, selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Note : Il n'y a pas en Nouvelle-Aquitaine, de sortants de CAP dans la spécialité « finances, comptabilité », ni de sortants de BTS dans la spécialité « agriculture ».

Lecture : Dans la spécialité « commerce-vente », 15 % des sortants d'un CAP sont en emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 36 % des sortants d'un Bac Pro et de 55 % des sortants d'un BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 18,9 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Des niveaux de qualification et d'insertion à court terme variables selon les groupes de spécialités

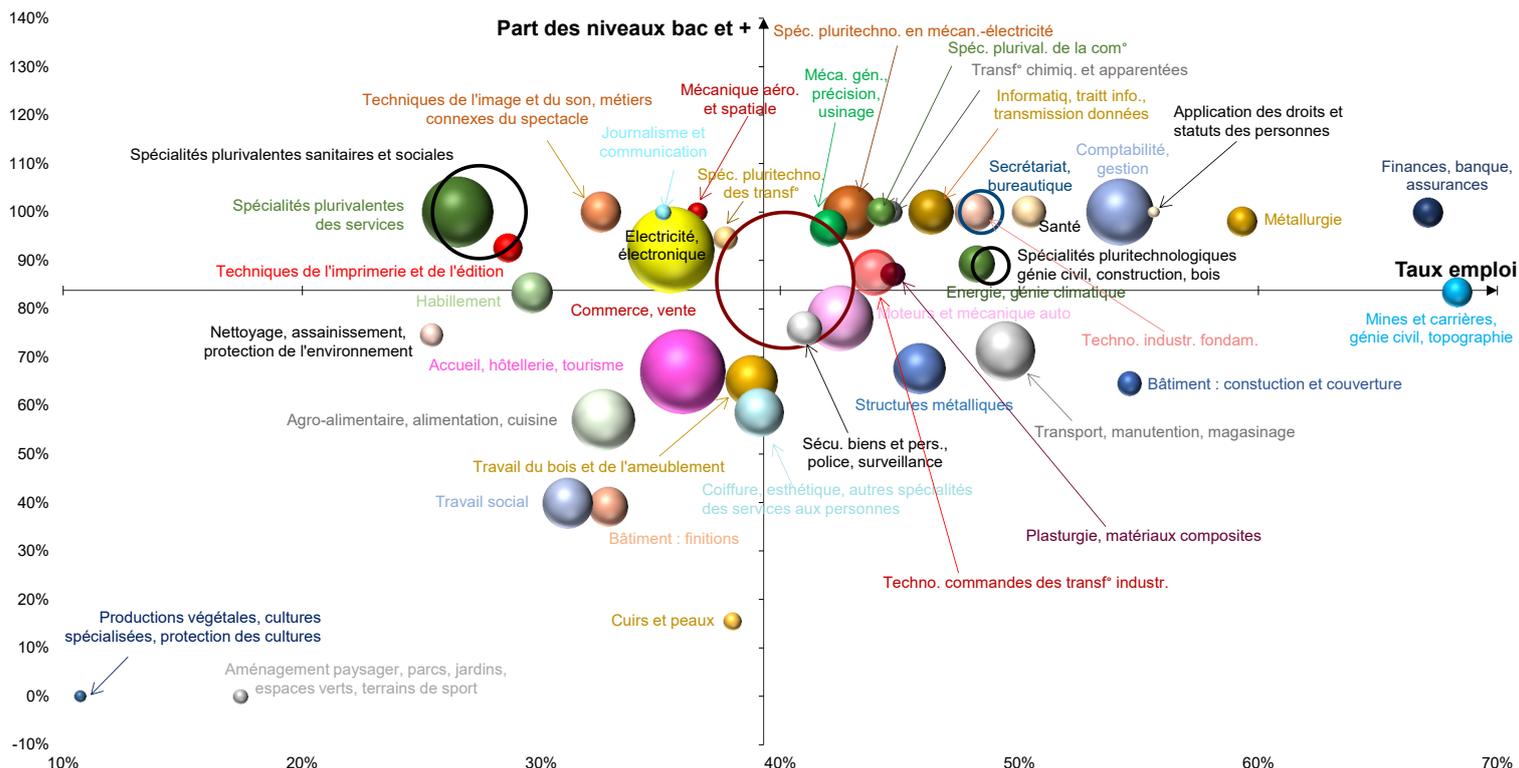
A un niveau plus fin, de fortes disparités existent également entre groupes de spécialités, en termes d'insertion à court terme et de niveau de qualification. Ainsi, chez les lycéens néo-aquitains, certaines spécialités de formation se caractérisent à la fois par des taux d'emploi salarié à 6 mois supérieurs à la moyenne et une part de sortants de niveau bac ou plus supérieure à la moyenne. C'est le cas, par exemple, des spécialités « métallurgie », « finances, banque et assurances », « comptabilité-gestion », « santé » ou encore des « spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois ». Ces spécialités ne génèrent pas nécessairement les plus forts volumes de sortants.

A l'inverse, certaines spécialités, comme l'« agro-alimentaire, alimentation, cuisine » ou l'« accueil, hôtellerie, tourisme » se caractérisent par d'importants volumes de sortants mais une part de niveau bac ou plus et un taux d'emploi salarié à six mois inférieurs à la moyenne.

Certains groupes de spécialités se situent entre ces deux cas de figure diamétralement opposés. C'est le cas, par exemple; des spécialités du « transport, manutention, magasinage », des « structures métalliques », ou du « bâtiment (construction et couverture) », qui présentent des taux d'emploi salarié à 6 mois supérieurs à la moyenne mais un niveau de qualification globalement inférieur à la moyenne.

Enfin, des spécialités telles que l'« électricité-électronique », les « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » ou encore les « spécialités plurivalentes des services », se distinguent avec une forte proportion de sortants de niveau bac ou plus mais une insertion professionnelle difficile à court terme.

Les spécialités du « commerce et de la vente », qui génèrent les plus importants volumes de sortants, présentent un taux d'emploi salarié à 6 mois très proche de la moyenne des spécialités mais un niveau de qualification plus élevé. C'est l'inverse pour les spécialités des « mines et carrières, génie civil, topographie » qui présentent le taux d'emploi salarié le plus élevé mais un niveau de qualification proche de la moyenne des spécialités (Figure 7).

Figure 7. De fortes disparités entre groupes de spécialités**Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et niveau de sortie selon le groupe de spécialité**

Note : La taille des bulles représente le nombre de sortants dans chaque groupe de spécialité. L'axe vertical indique le taux de sortants de niveau bac et plus dans chaque spécialité. L'axe horizontal représente le taux d'emploi salarié de la spécialité.

Lecture : La spécialité « accueil, hôtellerie, tourisme » regroupe 1 684 sortants des lycées de la région académique en 2019 et 2020. 67 % d'entre eux sont de niveau bac ou supérieur et ils ont un taux d'emploi salarié de 36 % six mois après leur sortie du système éducatif.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Des différences infra-régionales en termes d'insertion

La simplicité apparente d'un taux d'emploi ne doit pas cacher que l'insertion professionnelle est un phénomène complexe, qui ne dépend pas que du niveau ou de la spécialité de formation. Celle-ci s'inscrit aussi dans un territoire donné, dont le tissu économique n'est pas homogène.

Ainsi, le taux d'emploi salarié à 6 mois des jeunes sortis d'un cycle de formation professionnelle en 2019 ou 2020 varie selon le département d'implantation de l'établissement fréquenté. En Nouvelle-Aquitaine, il passe de 35 % en Dordogne à 44 % dans les Deux-Sèvres et en Corrèze.

L'insertion des ex-lycéens dépend du contexte local particulièrement aux niveaux 4 (baccalauréat professionnel) et 3 (CAP) où la mobilité pour trouver un emploi est moins forte qu'aux niveaux supérieurs.

Le taux d'emploi salarié des CAP varie ainsi de 15 % dans la Creuse à 29 % en Dordogne. Concernant les baccalauréats professionnels, le taux d'emploi salarié passe de 26 % en Dordogne à 38 % dans les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres.

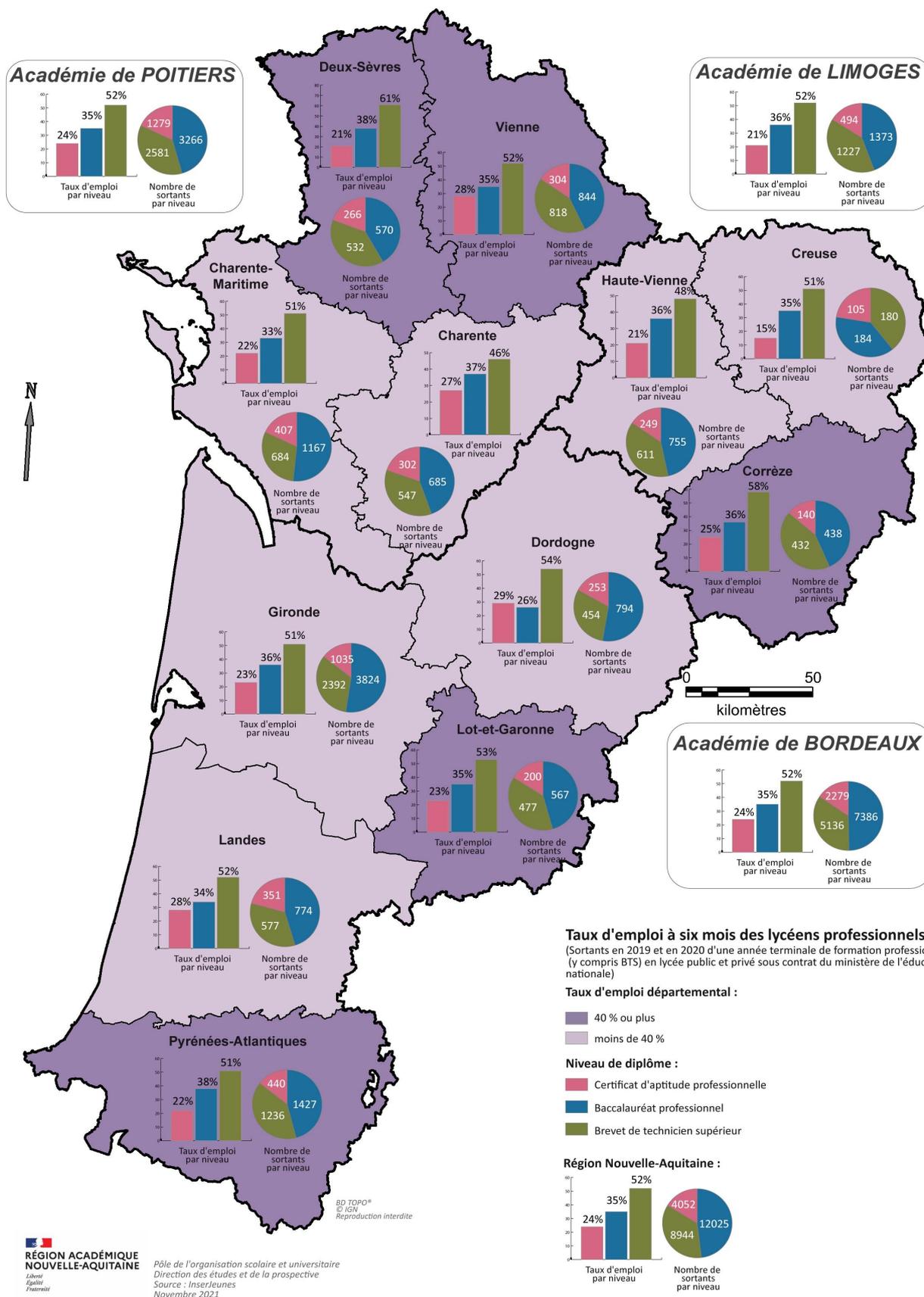
Enfin, dans les Deux-Sèvres, 61 % des ex-lycéens sortis de BTS sont en emploi salarié 6 mois après la fin de leurs études, contre à peine 46 % en Charente.

Globalement, le taux d'emploi salarié à 6 mois est proche dans les trois académies de Nouvelle-Aquitaine (40 % dans l'académie de Limoges, 39 % dans celles de Bordeaux et de Poitiers). Au niveau CAP, le taux d'emploi salarié est plus élevé parmi les lycéens sortants de l'académie de Bordeaux ou de Poitiers (24 % contre 21 % dans l'académie de Limoges). Aux niveaux baccalauréat professionnel et BTS, les taux d'emploi salariés à 6 mois sont très proches dans les trois académies (Figure 8).

Au-delà du taux d'emploi, les conditions de travail des ex-lycéens varient également sur le territoire néo-aquitain. La part des jeunes en CDI six mois après leur sortie de formation passe ainsi de 29 % dans les Deux-Sèvres à 42 % en Dordogne et en Gironde. En progression dans les trois académies, cette part est globalement plus élevée dans l'académie de Bordeaux (41 %) que dans celles de Poitiers (36 %) et de Limoges (39 %). De même, de fortes disparités apparaissent entre départements et académies concernant l'emploi à temps partiel et le cumul de plusieurs contrats de travail.

Figure 8. Une meilleure insertion à 6 mois dans le nord de la région

Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon le département et le niveau de diplôme



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Les chiffres clés de l'insertion professionnelle des lycéens

Lycéens en emploi salarié à 6 mois

	Taux d'élèves toujours en formation (%) ¹	Taux de sortie du système scolaire (%) ²	Taux d'emploi salarié à 6 mois (%) ³	Part des jeunes en CDI (%) ⁴	Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail (%) ⁵	Part des jeunes à temps partiel (%) ⁶
Académie de Bordeaux	48 (+2,4)	52 (-2,4)	39 (-2,3)	41 (+2,2)	6 (-1,7)	25 (+0,2)
Dordogne	48 (-0,1)	52 (+0,1)	35 (-1,1)	42 (-0,6)	5 (-2,9)	27 (+1,5)
Gironde	47 (+1,8)	54 (-1,8)	39 (-2,9)	42 (+2,5)	6 (-1,3)	27 (+1,2)
Landes	47 (+2,6)	53 (-2,6)	39 (-1,5)	41 (+3,6)	5 (-1,6)	21 (-1,7)
Lot-et-Garonne	49 (+5,1)	51 (-5,1)	40 (-1,7)	36 (-0,7)	5 (-2,7)	20 (-2,2)
Pyrénées-Atlantiques	52 (+3,6)	48 (-3,6)	41 (-2,1)	41 (+2,7)	6 (-1,8)	25 (-0,8)
Académie de Poitiers	46 (+1,5)	54 (-1,5)	39 (-2,8)	36 (+1,3)	5 (-2,1)	22 (-0,1)
Charente	48 (-1,3)	52 (+1,3)	38 (-4,5)	40 (-0,6)	5 (-3,7)	29 (+2,4)
Charente-Maritime	45 (+1,5)	55 (-1,5)	36 (-2,2)	37 (+1,3)	4 (-1,2)	23 (+0,4)
Deux-Sèvres	46 (+2,8)	54 (-2,8)	44 (-2,0)	29 (+2,2)	6 (-2,5)	20 (-1,8)
Vienne	47 (+3,1)	53 (-3,1)	41 (-2,5)	36 (+1,9)	6 (-1,8)	20 (-1,4)
Académie de Limoges	50 (+2,2)	51 (-2,2)	40 (-3,1)	39 (+1,4)	4 (-2,7)	20 (+0,4)
Corrèze	48 (+0,4)	52 (-0,4)	44 (-5,2)	39 (+2,4)	4 (-2,3)	20 (+2,9)
Creuse	51 (+5,1)	49 (-5,1)	37 (-2,3)	36 (+1,3)	4 (-4,0)	18 (+1,0)
Haute-Vienne	50 (+2,4)	50 (-2,4)	38 (-2,4)	40 (+0,9)	4 (-2,6)	20 (-1,7)
Nouvelle-Aquitaine	48 (+2,1)	52 (-2,1)	39 (-2,5)	39 (+1,9)	5 (-1,9)	24 (+0,2)
France entière (hors Mayotte)	48 (+1,6)	52 (-1,6)	39 (-2,8)	38 (+1,1)	6 (-2,2)	26 (+0,5)

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, 48 % des élèves inscrits en dernière année de cycle professionnel à la rentrée 2018 ou 2019 sont toujours en formation l'année scolaire suivante, soit une progression de 2,1 points par rapport aux générations précédentes inscrites à la rentrée 2017 ou 2018 (chiffre entre parenthèses).

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

¹ Taux d'élèves toujours en formation à la rentrée scolaire 2019 ou 2020 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

² Taux de sortie du système scolaire en 2019 ou 2020 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

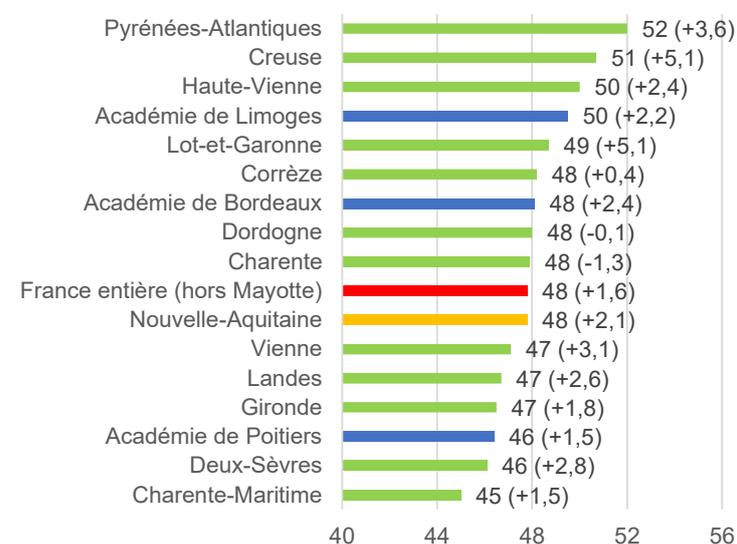
³ Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

⁴ Part des jeunes en CDI parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

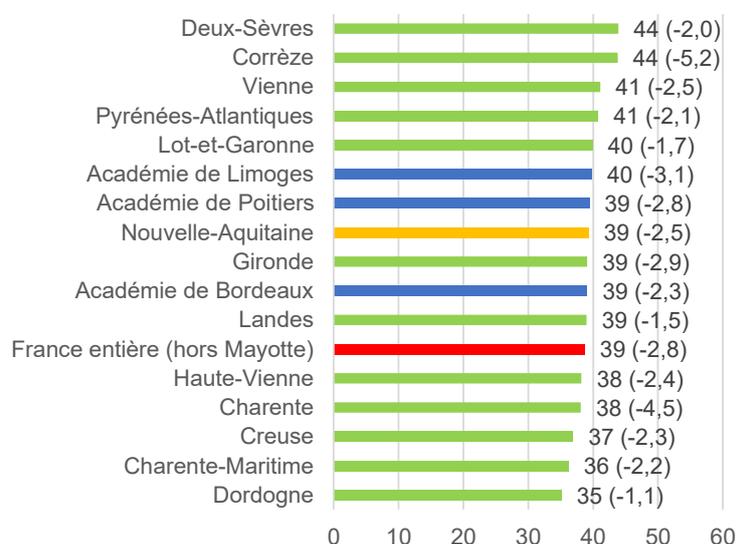
⁵ Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

⁶ Part des jeunes à temps partiel parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Taux d'élèves toujours en formation en 2019 ou 2020 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (en %)



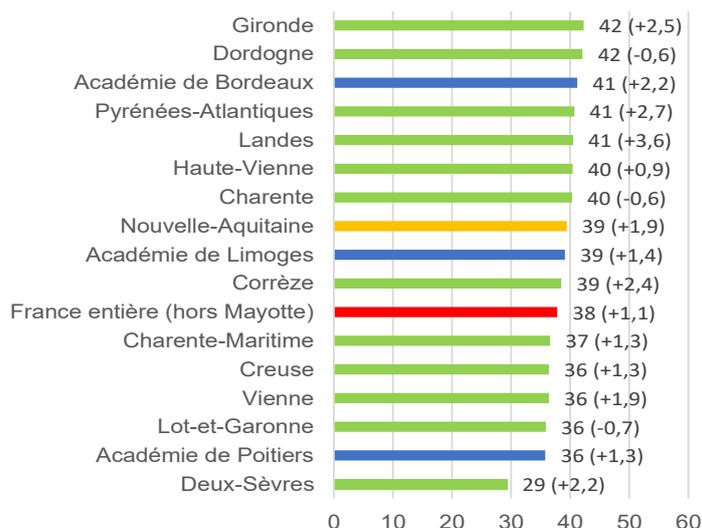
Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (en %)



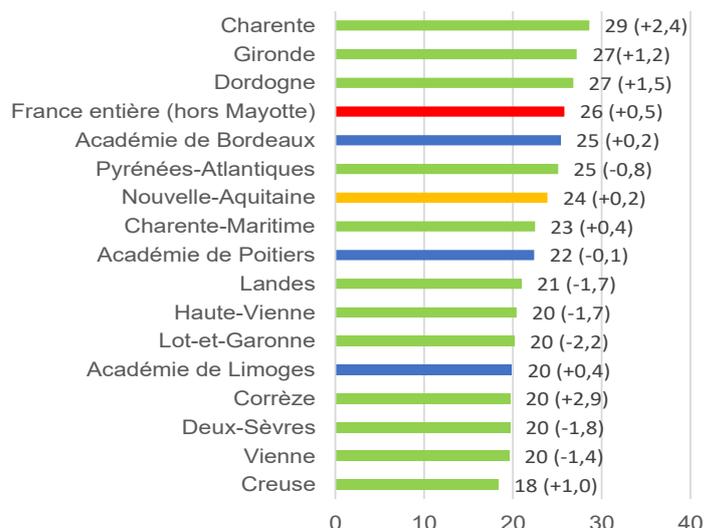
Champ : Nouvelle-Aquitaine. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Part des jeunes en CDI parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire (en %)



Part des jeunes à temps partiel parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire (en %)



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Jeunes en emploi salarié 6 mois après leur sortie en 2019 ou 2020 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'informations DEPP/DARES InserJeunes

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports) et de bases de données « emploi » de la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion), afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'abandon en cours de formation
- taux de rupture de contrat d'apprentissage

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un **financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)**. Il permet de répondre aux objectifs de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de **septembre 2018**.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortis du système scolaire en 2018 ou 2019, ont été diffusés début 2021.

Pour en savoir plus :

Application Inserjeunes grand public :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publications Inserjeunes Lycéens :

Antoine R., Collin C., Marchal N. (DEPP), Fauchon A. (Dares) « Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021 », note d'information n° 21-42, décembre, DEPP.

Publication Inserjeunes Apprentis :

Service statistique de l'académie de Poitiers, "En Nouvelle-Aquitaine, 63 % des apprentis de niveau CAP à BTS ont un emploi salarié six mois après leur sortie d'études", AC-Etudes, 02/2021, décembre 2021 (*à paraître*).

Antoine R., Collin C., Marchal N. (DEPP), Fauchon A. (Dares) (2021) "Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021", note d'information n°21-43, décembre, DEPP-Dares.

Sophie BATISTA

Rectorat de l'Académie de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour - CS 81499
33060 Bordeaux cedex

Directrice de la Publication :
Mme Anne BISAGNI-FAURE
Rectrice de l'Académie de Bordeaux

Rédactrice en Chef : Pascale GUILLOIS
Secrétaire de fabrication : Nathalie ROY